
États financiers de Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 4 juillet 2022

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2022

		2022						2021					
Notes		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus													
	Gouvernement du Canada	—	—	—	—	—	—	—	5 995 216	5 995 216	332 725	—	12 323 157
3	Revenus de placement	10 164	11 791 108	12 130 818	808 911	—	24 741 001	19 363	24 924 286	16 616 190	762 407	—	42 322 246
	Dons	49 160	—	—	—	—	49 160	45 810	—	—	—	—	45 810
		59 324	11 791 108	12 130 818	808 911	—	24 790 161	65 173	30 919 502	22 611 406	1 095 132	—	54 691 213
Distributions aux bénéficiaires													
	Versements à des organismes	—	7 545 583	—	408 517	—	7 954 100	—	5 393 683	—	44 291	—	5 437 974
6	Versements à des particuliers	—	3 580 125	—	704 222	—	4 284 347	—	3 531 296	—	557 800	—	4 089 096
	Total des distributions aux bénéficiaires	—	11 125 708	—	1 112 739	—	12 238 447	—	8 924 979	—	602 091	—	9 527 070
Charges													
	Salaires et avantages sociaux	895 407	—	—	—	—	895 407	657 795	—	—	—	—	657 795
	Déplacements	94 665	—	—	—	—	94 665	38 925	—	—	—	—	38 925
	Honoraires professionnels	213 651	—	—	—	—	213 651	248 804	—	—	—	—	248 804
	Publicité, promotions et publications	12 425	—	—	—	—	12 425	20 061	—	—	—	—	20 061
	Frais de bureau	72 644	—	—	—	—	72 644	102 952	—	—	—	—	102 952
	Frais administratifs et de gestion	17 464	—	—	—	—	17 464	50 492	—	—	—	—	50 492
5	Loyer	65 624	—	—	—	—	65 624	63 605	—	—	—	—	63 605
5	Assurance	14 574	—	—	—	—	14 574	12 818	—	—	—	—	12 818
	Total des charges	1 386 454	—	—	—	—	1 386 454	1 195 452	—	—	—	—	1 195 452
		1 386 454	11 125 708	—	1 112 739	—	13 624 901	1 195 452	8 924 979	—	602 091	—	10 722 522
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges													
		(1 327 130)	665 400	12 130 818	(303 828)	—	11 165 260	(1 130 279)	21 994 523	22 611 406	493 041	—	43 968 691
Soldes des fonds, au début de l'exercice													
	Virements interfonds	—	103 857 078	129 685 051	3 696 904	53 942	237 292 975	—	82 921 403	107 073 645	3 275 294	53 942	193 324 284
7		1 327 130	(1 206 465)	—	(120 665)	—	—	1 130 279	(1 058 848)	—	(71 431)	—	—
	Soldes des fonds, à la fin de l'exercice	—	103 316 013	141 815 869	3 272 411	53 942	248 458 235	—	103 857 078	129 685 051	3 696 904	53 942	237 292 975

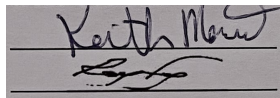
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
au 31 mars 2022

		2022					2021						
	Notes	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 8) \$	Total \$	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 8) \$	Total \$
Actif													
A court terme													
		42 249	(1 468 681)	1 618 436	481 814	53 942	727 760	20 100	(857 200)	1 587 387	124 353	53 942	928 582
		—	68 667	—	—	—	68 667	—	4 425	—	—	—	4 425
		42 553	—	—	—	—	42 553	64 636	—	—	—	—	64 636
		40 834	—	—	—	—	40 834	40 724	—	—	—	—	40 724
	3	—	13 500 000	—	1 000 000	—	14 500 000	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000
		—	3 759 601	(3 759 601)	—	—	—	—	5 699 375	(5 699 375)	—	—	—
		125 636	15 859 587	(2 141 165)	1 481 814	53 942	15 379 814	125 460	13 846 600	(4 111 988)	1 124 353	53 942	11 038 367
Immobilisations													
	4	37 417	—	—	—	—	37 417	19 146	—	—	—	—	19 146
	3	—	88 747 219	144 114 964	1 874 475	—	234 736 658	—	91 059 741	133 934 074	2 576 296	—	227 570 111
		163 053	104 606 806	141 973 799	3 356 289	53 942	250 153 889	144 606	104 906 341	129 822 086	3 700 649	53 942	238 627 624
Passif													
A court terme													
		131 183	1 290 793	157 930	83 878	—	1 663 784	144 606	1 049 263	137 034	3 746	—	1 334 649
		31 870	—	—	—	—	31 870	-	—	—	—	—	-
	5	163 053	1 290 793	157 930	83 878	—	1 695 654	144 606	1 049 263	137 034	3 746	—	1 334 649
Soldes de fonds													
		—	103 316 013	141 815 869	3 272 411	53 942	248 458 235	—	103 857 078	129 685 052	3 696 903	53 942	237 292 975
		163 053	104 606 806	141 973 799	3 356 289	53 942	250 153 889	144 606	104 906 341	129 822 086	3 700 649	53 942	238 627 624

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires



Keith Martell, Président du conseil des fiduciaires

Roy Fox, Fiduciaire

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus		
sur les distributions et les charges	11 165 260	43 968 691
Amortissement des immobilisations	16 675	18 896
Gain sur disposition de placements	(1 069 308)	(352 042)
Variation des gains latents sur les placements	(10 300 914)	(26 105 101)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(64 242)	19 371
Charges payées d'avance	(110)	(24 844)
Taxes de vente à recouvrer	22 083	(13 130)
Créditeurs et charges à payer	329 135	(221 801)
	98 579	17 290 040
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(18 687 330)	(30 053 724)
Cession de placements	18 391 005	11 856 918
Acquisition d'immobilisations	(34 946)	—
Augmentation (diminution) du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	31 870	(67 760)
	(299 401)	(18 264 566)
Sorties nettes de trésorerie	(200 822)	(974 526)
Encaisse, au début de l'exercice	928 582	1 903 108
Encaisse, à la fin de l'exercice	727 760	928 582

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

Les objectifs initiaux du Fonds fiduciaire sont les suivants :

- a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes ;
- c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations ;
- d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations ;
- e) Fournir des programmes éducatifs et des services et initiatives connexes qui fournissent une assistance aux peuples des Premières Nations, y compris la fourniture d'une aide financière pour fréquenter des établissements d'enseignement à tous les niveaux ; et,
- f) Offrir des programmes, des services et des initiatives de guérison et de réconciliation aux peuples des Premières Nations, selon les besoins, en raison des répercussions intergénérationnelles du système des SRI.

Dans l'exécution de ces objectifs, le Fonds en fiducie gère le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé en 1975 afin de promouvoir l'éducation des citoyens issus des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et la population du Canada.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

1. Nature des activités (suite)

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie. En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui avait répartis originalement les fonds du Gouvernement du Canada de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

Les modalités prévoient aussi une limite en ce qui concerne les frais administratifs qui peuvent être payés à même les fonds. Les tribunaux ont autorisé une limite permanente des frais administratifs de 15 % pour le fonds de fiducie.

En raison de la CRRPI, le Fonds en fiducie a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- 1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.
- 2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.
- 3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er avril 2021, le Fonds a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

2. Principales méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Fonds lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Le Fonds a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le [1er avril 2020]. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de le Fonds, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de le Fonds ou sur les informations à fournir.

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, le Fonds en fiducie tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement du Fonds en fiducie. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels le Fonds en fiducie ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement ; et
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement gagnés dans le Fonds des Métis restent dans le Fonds des Métis et sont exemptés des restrictions du Fonds d'éducation et du Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Fonds comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2022

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2022 :

	2022							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	10 800	10 916	14 565	14 723	247	250	25 612	25 889
Fonds qualité GMO III	42 976 240	39 206 487	57 963 690	52 879 281	982 960	896 737	101 922 890	92 982 505
Fonds d'immobilier Crestpoint	14 520 738	11 975 660	19 584 671	16 152 028	332 121	273 909	34 437 530	28 401 597
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	20 960 178	22 908 201	28 269 790	30 897 163	479 405	523 960	49 709 373	54 329 324
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	26 623 790	22 012 680	35 908 519	29 689 339	608 944	503 478	63 141 253	52 205 497
	105 091 746	96 113 944	141 741 235	129 632 534	2 403 677	2 198 334	249 236 658	227 944 812
Placements à court terme	13 500 000	13 500 000	—	—	1 000 000	1 000 000	14 500 000	14 500 000
Placements à long terme	91 591 746	82 613 944	141 741 235	129 632 534	1 403 677	1 198 334	234 736 658	213 444 812

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2023.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2022

3. Placements (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2021 :

	2021							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	7 756 573	8 080 471	9 114 757	9 504 432	304 915	317 473	17 176 245	17 902 376
Fonds qualité GMO III	40 824 302	37 478 733	48 011 804	44 077 216	1 603 960	1 472 515	90 440 066	83 028 464
Fonds d'immobilier Crestpoint	9 725 814	9 733 873	12 971 781	12 918 775	378 171	377 422	23 075 766	23 030 070
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	17 648 945	18 051 805	35 843 317	36 661 488	309 491	316 556	53 801 753	55 029 849
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	24 104 107	21 611 845	27 992 415	25 098 119	979 759	878 456	53 076 281	47 588 420
	100 059 741	94 956 727	133 934 074	128 260 030	3 576 296	3 362 422	237 570 111	226 579 179
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	91 059 741	85 956 727	133 934 074	128 260 030	2 576 296	2 362 422	227 570 111	216 579 179

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2022.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2022

3. Placements (suite)

Revenus de placement

En conformité avec l'approbation du tribunal du plan administratif, les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont alloués aux Fonds suivants :

- Le Fonds d'éducation : jusqu'à 60 % des revenus de placements; et
- Le Fonds d'héritage à l'éducation : au moins 40 % des revenus de placements.

Le revenu de placement généré par le Fonds des Métis reste dans le Fonds des Métis et n'est pas sujets aux restrictions du Fonds d'éducation et au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2022 \$	2021 \$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	13 516 690	22 315 565
Allocation au Fonds d'éducation	(3 759 601)	(5 699 375)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	9 757 089	16 616 190
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	10 876 034	19 224 911
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	3 759 601	5 699 375
Revenus de placement - Fonds d'éducation	14 635 635	24 924 286
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	338 113	762 407
Revenus de placement généré par le Fonds général	10 164	19 363
	24 741 001	42 322 246

Le Fonds en en fiducie présente les revenus de placement nets de 769 937 \$ de dépenses de placement (514 679 \$ en 2021).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire du Fonds sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2022, les investissements sont détenus par quatre gestionnaires de placements : GMO LLC. détient 107 924 571 \$ (41%), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 39 713 474 \$ (20%), Goodman & Company Ltd. détient 63 141 253 \$ (26%) et Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 23 075 501 \$ (10%). Le Fonds en fiducie s'est engagé à investir un montant de 40 000 000 \$, dont 26 908 993 \$ a été versé et 13 091 007 \$ reste à être engagé.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2022

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent le Fonds en fiducie à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant national qu'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements du Fonds en fiducie se composent de parts détenues dans des fonds communs. Le Fonds en fiducie a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement du Fonds en fiducie ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel le Fonds en fiducie est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

(a) Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

(b) Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par le Fonds en fiducie, qui représentaient 101 921 497 \$ du total du portefeuille au 31 mars 2022 (107 610 437 \$ en 2021). Ce montant comprend – 1 392 \$ d'encaisse et 101 922 889 \$ investi dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains.

Le Fonds en fiducie n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	49 729	46 316	3 413	11 784
Équipement informatique	63 672	29 668	34 004	7 362
	113 401	75 984	37 417	19 146

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie. Au 31 mars 2022, le solde dû à la FIC s'établissait à 31 870\$ (valeur nulle en 2021).

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2022

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, le Fonds en fiducie a payé 17 464 \$ à la FIC (50 492 \$ en 2021) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 65 624 \$ pour la location d'espace de bureau (63 605 \$ en 2021). Le Fonds en fiducie a renouvelé l'entente de location d'espace de bureau avec la FIC jusqu'au 31 mars 2023 pour un montant annuel de 52 543 \$. De plus, le Fonds en fiducie a conclu un nouveau contrat de location avec la FIC pour de l'espace de bureaux supplémentaires à Akwesasne jusqu'en août 2024. Le coût annuel de l'espace de location est de 11 212 \$ par année.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2021-2022, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 1349 particuliers ainsi qu'à 90 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 4 284 347 \$ aux particuliers approuvés et 7 954 100 \$ aux organismes approuvés.

En 2020-2021, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 927 particuliers ainsi qu'à 100 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 5 437 974 \$ aux particuliers approuvés et 5 437 974 \$ aux organismes approuvés.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 se sont élevés à 1 327 130\$ (1 130 279 \$ en 2021), soit 10,84 % (11,86 % en 2021) du montant versé aux bénéficiaires.

8. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds pour la langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Il n'y a aucun changement par rapport aux autres fonds au cours de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021. Le solde total du fonds est de 53 942 \$ (53 942 \$ en 2021).

	2022	2021
	Soldes des fonds	Soldes des fonds
	\$	\$
Fonds de langue et d'alphabétisation	23 079	23 079
Fonds de guérison de la jeunesse	3 607	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	10 931	10 931
	53 942	53 942